

Le Luxembourg interdit les BASM

Après une campagne de mobilisation de plusieurs années et en parallèle du Processus d'Oslo, le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg vient enfin de prendre un position forte dans l'interdiction des bombes à sous-munitions en adoptant, lors du Conseil de Gouvernement du 09 novembre, un projet de loi visant l'interdiction de la fabrication, de la vente, de l'acquisition, du stockage, du transport et de l'utilisation des armes à sous-munitions.

Un an et demi après que la Belgique soit devenue le premier pays au Monde à interdire les armes à sous-munitions, le Luxembourg vient de prendre, à son tour, une décision forte et symbolique dans le combat contre ces armes :

« A été adopté le projet de loi visant l'interdiction de la fabrication, de la vente, de l'acquisition, du stockage, du transport et de l'utilisation des armes à sous-munitions (BASM).

Les armes à sous-munitions, qui sont particulièrement dangereuses pour les populations civiles, longtemps après la fin des hostilités, ne font à ce stade l'objet d'aucune Convention internationale spécifique. Une motion de la Chambre des députés, en date du 12 octobre 2006, a invité le Gouvernement à se joindre aux initiatives internationales visant une interdiction générale des BASM. La Norvège a lancé un processus politique, le processus d'Oslo, qui vise à mettre sur pied un traité d'interdiction juridiquement contraignant en 2008 au plus tard. Lors d'une réunion, organisée en février 2007 à Oslo, une vingtaine d'Etats, dont le Luxembourg, ont déclaré leur intention d'interdire les BASM qui «causent des dégâts inacceptables aux civils». Un premier projet de traité à été présenté en mai 2007. Le processus d'Oslo deviendra à moyen terme la seule initiative crédible en vue d'un traité interdisant les BASM et jouissant d'un soutien international. Au mois de mars 2006, la Belgique a, en tant que premier, et à ce stade, seul pays au monde, adopté une loi interdisant la fabrication, le financement, le stockage, l'utilisation et le commerce des bombes à sous-munitions.

Le projet de loi sous rubrique interdit à toute personne physique ou morale de mettre au point, de fabriquer, d'assembler des pièces préfabriquées en arme complète, de transformer, de réparer, d'acquérir, d'utiliser, de détenir, de transporter, de stocker ou de conserver, de vendre ou de transférer des armes à sous-munitions et des sous-munitions. Il interdit d'exercer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg l'activité de courtier en relation avec les armes à sous-munitions et les sous-munitions.

Le projet interdit finalement le financement de telles activités. »

Conseil de gouvernement, Résumé des travaux du 9 novembre 2007

Handicap International, qui milite depuis des années contre la barbarie des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions, se réjouit de cette avancée majeure et félicite l'écoute, l'attention et l'engagement du Gouvernement luxembourgeois ainsi que la forte mobilisation des citoyens du pays qui, pour plus de 10.000 d'entre eux, ont manifesté, par le biais de pétitions et de mobilisations citoyennes, leur refus de ces « armes de lâches ».

Certes, le Luxembourg ne possède pas de stock de sous-munitions. Mais le pays et ses représentants possèdent un poids, sur les scènes européenne et internationale, qui le positionne désormais comme un acteur majeur dans le cadre du processus international en cours qui vise, tout comme l'avait fait le Traité d'Ottawa en 1997 pour les mines antipersonnel, à préserver des millions de civils de la menace des sous-munitions, ainsi que le précise le résumé du projet de loi en présentant le Processus d'Oslo comme « la seule initiative crédible ».

De plus, en intégrant dès ce projet de loi la notion de financement, les autorités luxembourgeoises coupent court à l'hypocrisie qui consisterait à interdire ces armes d'un côté et à fermer les yeux, d'un autre côté, sur le financement de tels équipements.

Handicap International Luxembourg, fort de cette reconnaissance qui est ainsi donnée à son combat, poursuivra toutefois ses efforts pour que, d'une part, la loi et son volet financement soit le plus rapidement possible mis en application et, d'autre part, contribuer aux efforts du mouvement international pour que les civils concernés puissent, enfin, être reconnus, écoutés et assistés afin qu'ils retrouvent une vie normale.

L'ONG, qui a d'ores et déjà prévu de rencontrer Jean-Claude Juncker, le mardi 13 novembre prochain à la Présidence du Gouvernement au sujet des mines antipersonnel, ne manquera pas d'aborder avec le Premier Ministre luxembourgeois cette avancée et les enjeux qu'elle engendre, ainsi que le calendrier de mise en application de cette nouvelle loi. Car si ce texte vient d'être validé, il lui reste encore tout un cheminement institutionnel à suivre pour devenir force de loi.

Mais d'ores et déjà, au nom des milliers de civils mutilés, des citoyens et députés luxembourgeois mobilisés et de l'ensemble des acteurs du mouvement Handicap International et de la Coalition contre les sous-munitions, l'association applaudit la décision qui vient d'être prise.

© J.Rodsted pour Handicap International

<http://www.sousmunitions.org/actualites/>